

Priaxor® EC : marque déposée BASF.	Reimer® Pro : marque déposée BASF.
AMM N° 2161101	N° 2010280
Composition 75 g/L fluxapyroxad* + 150 g/L pyraclostrobine "nom d'usage Xemium"	90 g/L metconazole
Formulation EC (Concentré Émulsionable)	EC (Concentré Émulsionable)
Cultures et usages autorisés Blés, triticale épautre : septoriose, rouilles brune et jaune, oïdium* Orges : helminthosporiose, rhynchosporiose, ramulariose, rouille noire, oïdium* Avoine : rouille couronnée, oïdium* Seigle : rhynchosporiose, rouilles, oïdium* * : uniquement pour une lutte conjointe sur l'ensemble des maladies	Blés, triticale épautre : septoriose, oïdium, rouilles, fusariose Orges : rhynchosporiose, rouilles, oïdium Avoine : rouille couronnée Seigle : rhynchosporiose, rouilles
Dose autorisée 1,5 L/ha - BBCH 25 à 69	1 L/ha -BBCH - 25 à 69
Classement Mention d'avertissement : Attention H332 - H302 - H351 - H400 - H410	Mention d'avertissement : Attention H319 - H373 - H361d - H411
ZNT Aquatique 5 mètres	5 mètres
ZNT Arthropodes	5 mètres
Nombre max. d'applications 1 application par culture sur l'ensemble des maladies	1 par an
Délai avant récolte 35 jours	35 jours
Délai de rentrée dans la parcelle 48 H	48 H

Ce pack est utilisable pour lutter contre les maladies sur lesquelles les 2 produits sont autorisés (usages communs), ou pour lutter contre un complexe maladies où l'un et/ou l'autre sont homologués sur des pathogènes distincts (usages différents).

Ceando® : marque déposée BASF.	Cinch® Pro : marque déposée BASF.
AMM N° 2090172.	AMM N° 2010280
Composition 83g/L d'époxiconazole + 100g/L de métrafénone	90 g/L metconazole
Formulation SC (Solution concentrée)	Formulation EC (Concentré Émulsionable)
Cultures et usages autorisés BLÉS et TRITICALE : septoriose, rouille brune, rouille jaune, piétin-verse, oïdium. ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, piétin-verse, oïdium. AVOINE : rouille couronnée, piétin-verse, oïdium. SEIGLE : rhynchosporiose, rouille brune.	Blés, triticale épautre : septoriose, oïdium, rouilles, fusariose Orges : rhynchosporiose, rouilles, oïdium Avoine : rouille couronnée Seigle : rhynchosporiose, rouilles
Dose autorisée 1,5 L/ha	1 L/ha -BBCH - 25 à 69
Classement Mention d'avertissement : Danger - H319 - H351 - H360DF - H412	Mention d'avertissement : Attention - H319 - H373 - H361d - H411
ZNT Aquatique 20 mètres	5 mètres
Nombre max. d'applications 1 par an	1 par an
Délai avant récolte 35 jours	35 jours
Délai de rentrée dans la parcelle 48 H	48 H

Marque déposée BASF	Medax® Max : marque déposée BASF.
AMM N° 2170933	AMM N° 210170
Composition 50 g/l de prohédione-calcium + 75 g/kg de trinépac-éthyl	Composition 62,5 g/L fluxapyroxad* + 62,5 g/L époxiconazole "nom d'usage Xemium"
Formulation WG	Formulation EC (Concentré Émulsionable)
Usages et doses autorisées Limitation de la croissance des organes aériens. Avoine d'hiver, blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, épautre et avoine de printemps : 0,75 kg/ha Blé tendre de printemps, blé dur de printemps et avoine de printemps : 0,5 kg/ha Orge d'hiver : 1 kg/ha	Cultures et usages autorisés Blés, triticale épautre : septoriose, oïdium, rouilles brune et jaune, piétin-verse. Orges : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, ramulariose, piétin-verse. Avoine : rouille couronnée, piétin-verse. Seigle : Rhynchosporiose, rouille brune
Classement toxicologique Mention d'avertissement : Attention - H411	Dose autorisée 2 L/ha
Nombre max. d'applications 1 par an. Fractionnement possible en 2 application pour blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, épautre et orge d'hiver.	Classement Mention d'avertissement : Danger - H302 - H317 - H319 - H351 - H360DF - H400 - H410
ZNT Aquatique 5 mètres	ZNT Aquatique 5 mètres
DAR - Stade limite d'appli. F(BBCH 39) - entre les stades BBCH 29 et BBCH 39	Nombre maxi d'applications 1 par an
DRE 6 heures	Délai avant récolte 56 jours sur blés et 35 jours sur orges
Délai de rentrée parcelle 48 H	Délai de rentrée parcelle 48 H

CONTACTS UTILES	
Informations techniques Etiquettes et fDS	BASF France S.A.S Division Agro 0 800 100 289 Service & vente ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA Phyto'attitude 0 800 887 887 Service & vente
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France S.A.S Division Agro Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR www.adivalor.fr

Protection utilisateur lors de la manipulation : gants en nitrière EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque de type A2P3...
429CFFE1018OUEST - Octobre 2018 - Annule et remplace toute version précédente. - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr.

BASF FRANCE SAS – DIVISION AGRO 21 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE – 69134 ECUULLY CEDEX Tél : 04 72 32 45 45

FONGICIDES BLES

Garantie Rentabilité Fongicide

La double rentabilité : protection maladies et couverture coût des fongicides selon le prix du blé



COOPÉRATIVE
cecab

coop de broons
restons sur terre

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Garantie Rentabilité Fongicide

La double rentabilité : protection maladies et couverture coût des fongicides selon le prix du blé



PROTECTION FONGICIDES CEREALES : Vous voulez concilier sécurité technique et sécurité économique ? Optez pour Garantie Rentabilité Fongicide !

D
O
U
B
L
E

R
E
N
T
A
B
I
L
I
T
E



Votre sécurité technique

avec des fongicides et des régulateurs performants et l'accompagnement de votre technicien



Ceando® ou Cinch Pro

SDHI [Priaxor EC + Relmer Pro] ou ADEXAR

Medax Max, un régulateur haut de gamme



Votre sécurité économique

avec la couverture de votre investissement correspondant à l'achat de 2 produits ci-dessus en fonction du prix du blé



Si le prix moyen du blé sur la période du 15 Mai au 15 Juin (cotation marché à terme de l'échéance Sept 2019) a baissé par rapport au prix de référence initial de **182 €/t**, votre distributeur déclenche **une ristourne proportionnelle** à cette baisse sur les fongicides BASF achetés **dans le cadre de Garantie Rentabilité Fongicide, dans la limite de 20% de leur valeur d'achat.**
Une couverture est contractée à cet effet par BASF.

Comment ça marche ?

• 1^e étape : achat de l'offre Garantie Rentabilité Fongicide (du 01/11/2018 au 31/12/2018) :

L'offre s'applique sur les volumes des 2 produits sélectionnés dans le tableau ci-dessous

	Choix du SDHI									
Adexar ou	30	35	40	45	50	55	60	65	70	...
Priaxor EC+ Relmer Pro	4	5	6	7	8	9	10	11	12	...
	Choix entre un T1 ou un T3 ou un régulateur									
Ceando en L	5	10	15	20	25	30	35	...		
Medax Max en Kg	3	6	9	12	15	18	21	...		
Cinch Pro	10	20	30	40	50	60	70	...		

• 2^e étape : ristourne si le prix du blé a baissé

- Cotation retenue : blé tendre meunier Euronext (Matif) septembre 2019
- Prix de référence initial : **182 €/t**
- Prix de référence final : moyenne des cotations de fin de journée du 15/05/2019 au 15/06/2019
 - Si Prix B < Prix A versement de la ristourne
 - Si Prix B > Prix A, le prix des produits acquis n'est pas modifié
- Le prix des produits retenu pour calculer la ristourne est le prix sur facture